

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

site internet : [cherier.fr](http://cherier.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, a traité les sujets :

### ► **Vote du Budget primitif 2015**, qui s'équilibre à :

- 347 084€ en section de fonctionnement (765 127€ près reprise de l'excédent 2014)

- 618 577€ en section d'investissement, comprenant les opérations suivantes :

\* vestiaires de football : 337 870€ avec subventions à 80 %

\* 9<sup>e</sup> tranche de restauration à l'église du Vieux Chérier : 37 000€ avec subventions à 75 %

\* City-stade des Moulins et aire de jeux du Vieux Chérier : 70 000€ avec subvention à 60 %

\* Aménagement des locaux techniques : 15 000€ avec subvention à 60 %

\* Prévision de participation aux goudronnages 2015 : 30 000€ avec subvention à 50 %

\* Réfection toiture ancienne école au Vieux Chérier : 22 000€

\* Aménagement du cimetière des Moulins (compris colombarium) : 40 000€

\* Travaux sur chemins ruraux : 10 000€

Le budget étant excédentaire, aucun emprunt n'est nécessaire ; le budget est voté à l'unanimité.

### ► **Compte administratif 2013 et budget primitif du service assainissement**

- Approbation du compte administratif 2014 qui s'établit à :

- 7591,56€ en dépenses et 17802,94€ en recettes, en section de fonctionnement

- 2086,16€ en dépenses et 6191,56€ en recettes, en section d'investissement

Après reprise des résultats reportés, l'excédent global est de 51174,47€

- Vote du budget primitif 2015 qui s'équilibre à 38 684,81€ en fonctionnement et à 59280€ en investissement. Le projet de station pour le Vieux Chérier peut être auto-financé à hauteur de 57677€.

### ► **Vote du taux des impôts locaux**

L'évolution des bases taxables, en augmentation de 2,29 % pour 2015, est jugée suffisante et le conseil municipal décide donc de ne pas augmenter le taux des 4 taxes locales qui restent à 9,72 % pour la taxe d'habitation, 5,75 % et 21,68 % pour les 2 taxes foncières et 15,2 % pour la contribution foncière des entreprises. Au produit de ces 4 taxes (69 955€), s'ajoutent la C.V.A.E. pour les entreprises (4989€) et l'I.F.E.R. pour les pylônes (3119€) qui ne sont pas soumises à un taux ; soit un total de 78 063€ de recettes fiscales.

### ► **Vote des subventions**

Indépendamment de la subvention de 2000 € pour aider la cantine scolaire à équilibrer son budget, déjà attribuée en février, le conseil municipal décide de verser 100€ à chacune des organisations suivantes : Restaurants du Cœur de la Loire, MFR de St Germain Lespinasse, France Alzheimer de Roanne, Docteur Clown de Tassin et Avenir Santé en Pays d'Urfé.

### ► **Personnel communal :**

Suite à la dernière réunion et à la consultation des salariés concernés, qui ont tous donné leur accord pour souscrire une assurance maintien de salaire qui les couvre en cas d'arrêt maladie prolongé, le conseil municipal décide de participer à cette couverture en prenant en charge la totalité de la dépense, si les textes le permettent, soit une dépense de 530€ par an.

### ► **Locaux techniques :**

Validation de la solution évoquée auparavant pour stocker le sel de déneigement dans une benne amplioroll d'occasion afin de libérer le hangar pour y ranger le matériel. Devis approuvé : 1940€ ht + la bâche à faire réaliser à Crémeaux.

► **Cantine :** l'association gérant la cantine scolaire expose les solutions étudiées afin de réduire le déficit restant à la charge de la commune ; conscient des difficultés de gestion de ce service par des parents d'élèves bénévoles, le conseil municipal se prononce en majorité pour la réorganisation envisagée par le bureau, qui va maintenant être transmise aux parents et salariés.

► **Questions diverses :** \* pour parler de déplacer la table d'orientation de la Salette sur un terrain privé mieux situé (vue bouchée par la végétation)... \* travaux commandés pour consolider et réparer les murs du cimetière du Vieux Chérier ... \* autorisation pour pose de miroir dans le village de Bonnabaud par un particulier (la commune ne prend pas la dépense à sa charge)... \* refus d'annuler une redevance OM pour famille en difficultés mais proposition d'échelonner... \* acceptation de devis pour réparation du tracto-pelle... \* prise en charge de frais de transport et d'installation d'eau chaude pour activités péri-scolaires ... \* éclairage automatique défectueux et clocher à protéger des pigeons à l'église du Vieux Chérier... \* réunion prévue avec Roanne Agglo sur les transferts de compétences, pour les conseillers municipaux intéressés ...